

## AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le **projet de plan d'aménagement particulier « ARLON - VALLEE »** présenté par le bureau BEST pour le compte de la société à responsabilité limitée WPS CONSTRUCTIONS SARL et Monsieur Patrick CASTEL, portant sur les fonds inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous les numéros 352/1194, 353/1196, 355/2246 et 355/2711, et prévoyant la construction de 7 logements de type unifamilial, de 27 logements de type collectif ainsi que d'une surface brute de vente de 1.140 m<sup>2</sup>,

approuvé par le conseil communal en sa séance publique du 21 juillet 2022, conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

a été approuvé par le ministre de l'Intérieur, en date du 27 octobre 2022, sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 précitée.

Strassen, le 8 novembre 2022

le Bourgmestre,

le Secrétaire,

### Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 8 novembre 2022

le Bourgmestre,

le Secrétaire,